

Image not found or type unknown



Vente d'un fond de commerce

Par **ROUSTOP**, le **21/03/2014** à **19:29**

Bonjour rnrnPourriez-vous m'indiquer quel est le régime applicable au fond de commerce acquis durant le mariage (régime légal) avec des fonds communs mais enregistré en nom propre par un seul des époux ? rnrnQuid de l'autorisation de l'autre époux après séparation pour vendre et/ou de son droit aux fruits de cette vente ? rnrnMerci